



## COUVERTURE INVALIDITÉ<sup>1</sup>.

En cas d'invalidité, le programme Quiétude de MINI effectuera vos paiements mensuels<sup>†</sup> de véhicule jusqu'à ce que vous soyez rétabli, peu importe si l'incident a eu lieu au travail, à la maison ou lors d'activités récréatives.

<sup>†</sup> Couvre jusqu'à 1 500 \$ par mois.

## AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES.

- Offert aux personnes âgées de 17 à 71 ans
- Aucun examen ni questionnaire sur la santé n'est exigé
- Peut être résilié en tout temps
- La prime peut être ajoutée au financement du véhicule

Pour obtenir tous les renseignements concernant le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site [www.MINIfinance.ca](http://www.MINIfinance.ca) ou composez le 1 866 378-6464.

1. Le programme Quiétude de la Protection de prêt de MINI est une couverture facultative à participation volontaire. La couverture est proposée dans le cadre de l'achat de véhicules MINI. Des conditions d'admissibilité s'appliquent. Le présent dépliant n'est pas un contrat et n'est publié qu'à titre d'information. Le programme Quiétude de la Protection de prêt de MINI est soumis à des conditions, des exclusions, des limites et d'autres dispositions. Vous trouverez toutes les modalités dans la section Adhésion à l'assurance collective optionnelle et facultative. Pour en savoir plus, communiquez avec votre détaillant MINI\* local.

Le programme Quiétude de la Protection de prêt de MINI est souscrit par Co-operators Compagnie d'assurance-vie et administré par Services Administratifs En Assurance Collective LGM. Les services de soutien, comme les adhésions, la souscription médicale et l'administration des réclamations, sont offerts par les employés de CUMIS Services Inc., une filiale de Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Pour communiquer avec Co-operators Compagnie d'assurance-vie, composez le 1 855 587.8595 ou visitez le site [www.cooperators.ca](http://www.cooperators.ca).

© 2024 MINI Canada inc. « MINI », le logo MINI, les désignations des modèles MINI et tous les autres symboles, marques et images afférents à MINI sont la propriété exclusive ou sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.

MINI-LPCF-B2C-0124-R2F

AVEC VOUS  
À CHAQUE MOMENT.



## PROTECTION DE PRÊT.

QUIÉTUDE.

Couvertures Vie, Maladies graves,  
Invalidité et Perte d'emploi<sup>1</sup>.

SERVICES FINANCIERS MINI





## COUVERTURE PERTE D'EMPLOI<sup>1</sup>.

Le marché du travail est instable, mais le programme Quiétude de MINI peut aider. Si vous perdez votre emploi de façon involontaire, vous pourrez dormir sur vos deux oreilles, car pendant que vous cherchez un nouvel emploi, vous aurez droit à un maximum de six paiements mensuels<sup>†</sup> par réclamation.

<sup>†</sup> Couvre jusqu'à 1 500 \$ par mois.

## COUVERTURE VIE<sup>1</sup>.

Le programme Quiétude de MINI vous aide à protéger votre famille en payant le solde de votre prêt\* en cas de décès. Ainsi, votre succession pourra conserver votre véhicule.

\* Couvre jusqu'à 100 000 \$.

Le programme Quiétude inclus avec l'assurance-vie paye votre prêt si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale (également appelé « règlement anticipé »).

## COUVERTURE MALADIES GRAVES<sup>1</sup>.

Le programme Quiétude rembourse le solde de votre prêt\* si vous recevez un diagnostic de maladie grave couverte. Votre véhicule reste alors avec vous et votre famille. Vous pouvez choisir de l'inclure lorsque vous souscrivez l'assurance-vie.

\* Couvre jusqu'à 100 000 \$.

# LE PROGRAMME QUIÉTUDE DE MINI VOUS PERMET DE CHOISIR LA COUVERTURE QUI RÉPOND À VOS BESOINS.

Pour obtenir tous les renseignements concernant le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site [www.MINIfinance.ca](http://www.MINIfinance.ca) ou composez le 1 866 378-6464.